



CONCOURS MARIE-VICTORIN

Le concours vise à valoriser les réalisations horticoles, écologiques ou environnementales des organismes dans leur milieu. Il a été créé par la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec en hommage au Frère Marie-Victorin.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout organisme affilié à la Fédération qui n'a pas gagné dans les trois années précédentes peut s'inscrire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères sont basés sur les réalisations de l'organisme s'étalant sur une année complète, soit du **1^{er} janvier au 31 décembre**.

JURY

Un jury a pour mandat de procéder à la sélection de l'organisme gagnant.

PRIX

Le gagnant sera connu et honoré lors de la Journée de la Fédération. Il recevra le trophée de prestige Marie-Victorin ainsi qu'un chèque au montant de 250 \$ offerts par la Fédération. L'année suivante, ce trophée sera remplacé par une réplique qu'il pourra conserver.

PRIX DE PARTICIPATION

Un prix de participation, de 50 \$, sera remis à un des autres participants dont le nom sera tiré au hasard.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Les membres désirant soumettre leur candidature doivent répondre aux questions du formulaire en tenant compte de la période d'évaluation. Ils peuvent illustrer leurs propos par des exemples concrets et annexer les documents jugés pertinents (photos, coupures de presse, dépliants, etc.).

Le formulaire est disponible en format papier ou électronique (Word) auprès du secrétariat de la Fédération. Les documents doivent être envoyés au Secrétariat **avant le 31 mai**.